

PROGRAMME FORMATION

PERMIS A2

INFORMATIONS		Cachet
Contact	HENRY Sébastien	
Téléphone	03.29.31.22.04	
E-mail	les-mesanges@orange.fr	
N° Siret	814 790 622	
Code NAF	APE 8553 Z	
HORAIRES D’OUVERTURE DU BUREAU		
Lundi		17H à 19H
Mardi	10H à 12H	17H à 19H
Mercredi	10H à 12H	16H à 19H
Jeudi	10H à 12H	17H à 19H
Vendredi	10H à 12H	17H à 19H
samedi	10H à 12H	14H à 15H

LA FORMATION AU PERMIS A2	
Age minimum à l'inscription	18 ans
Age minimum présentation permis	18 ans
Formation pratique minimum	20 Heures (15 Heures si permis A1)
Validité du permis	15 ans
Véhicules concernés	Motocyclette avec ou sans side-car d'une puissance ≤ 35 kW et dont le rapport puissance/poids ≤ 0.2 kW/kg. Ces motocyclettes sans bridage ne peuvent pas dépasser 70 kW.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE
La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Programme de formation :

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes

LA FORMATION THEORIQUE
THEMES
dispositions légales en matière de circulation routière
le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
Les autres usagers (partage de la route)
réglementation générale et divers
Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
équipements de sécurité des véhicules
règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

- une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

LA FORMATION PRATIQUE

1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

LES EPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

Epreuve Théorique Générale	<u>Lieux</u> : Dans un centre agréé de l'examen du code de la route. <u>Objectif</u> : répondre à 40 questions à choix multiples avec 5 fautes maximum. <u>Validité</u> : 5 ans ou 5 échecs à l'examen pratique.
Epreuve Pratique 2 Phases	<u>Lieux</u> : Centre d'examen du permis de conduite <u>Objectif</u> : Réussite des 2 épreuves accompagnées d'un inspecteur du permis de conduire et d'un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner 2 roues. - Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés - Une épreuve en circulation de 30 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Validité : 15 ans.

EVOLUTION
PERMIS